

083-2022

DEPARTEMENT
49 - MAINE ET LOIRE

ARRONDISSEMENT
DE CHOLET

LYS-HAUT-LAYON

OBJET :
ADMINISTRATION
GENERALE
Dénominations de voies-
Saint Hilaire du Bois

Convocation du
08 avril 2022

Nombre de conseillers
en exercice
35

Conseillers présents
31

Conformément à l'article L2121-25
du Code des Collectivités
Territoriales, un extrait du procès-
verbal de la présente séance a été
affiché à la porte de la commune et
transmis à la Sous-préfecture de
Cholet le 28.04.2022.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 14 Avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 14 avril à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué le 08 avril 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de M. THOMAS, Maire de Lys-Haut-Layon.

Etaient présents : M. THOMAS, Mme JUHEL, M. MAILLET, M. BEAUSSANT, M. TAVENEAU, Mme BAUDONNIERE, M. BODIN, M. FRAPPREAU, Mme DECAËNS, Mme BREHERET, Mme GASTE, M. BRUNET, Mme REULLIER, M. PIERROIS, M. CADU, Mme GRIMAUD, Mme CRAMOIS, Mme ROY, Mme BREVET, Mme CHARRIER, M. GROLLEAU, Mme HUBLAIN, M. PERCHER, M. MATIGNON, M. DALLOZ, Mme ROUAULT-BERNIER, M. MANCEAU,

Etaient absent(e)s excusé(e)s ayant donné pouvoir : M. ALGOET, M. ALIANE M. CHEPTOU, Mme ILLAN

Etaient absent(e)s excusé(e)s : M. BREVET, M. HUMEAU, Mme MARTIN, Mme REULIER,

Secrétaire de séance : Mme JUHEL

Afin de faciliter le déploiement de la fibre optique et l'intervention de nombreux organismes remplissant des missions de service public, la commune de Lys-Haut-Layon a décidé de mettre en place une démarche d'adressage permettant la localisation précise de chaque habitation, activité ou entreprise.

A l'issue du diagnostic réalisé, il est apparu nécessaire de procéder aux corrections des anomalies suivantes sur la commune déléguée de Saint-Hilaire-du-Bois :

- La « rue des Lavandières » est en doublon avec celle de la commune déléguée de Trémont. Il est donc proposé de renommer cette voie « rue des Arts », nom suggéré par ses habitants.

- La « rue du Lavoir » est en doublon avec celle de la commune déléguée de de La Fosse-de-Tigné. Il est donc proposé de renommer cette voie « rue du Douet », nom suggéré par ses habitants (*en patois, ce terme désigne un lavoir alimenté par une source*).

- afin d'éviter une homonymie avec l'impasse de la Bamette, le Conseil Municipal de Lys-Haut-Layon, par délibération n°011-2022 en date du 20 janvier 2022 a décidé de renommer la rue de la Bamette « rue des Blanchisseuses » et de la prolonger jusqu'à la rue de la Grillerie afin d'avoir un nommage qui corresponde à la réalité de la configuration de la voie. Cependant, sur suggestion du riverain de cette voie, il est proposé de la renommer « rue du Battou » (*en patois, ce terme désigne le lavoir, mais aussi le battoir - une palette en bois utilisée pour battre le linge au moment du rinçage*).

- la rue du Grand Chemin est coupée en deux par la rue des Prés. Aussi, il est proposé, afin de bien identifier la limite de la voie et d'améliorer la lisibilité de la numérotation, de renommer la portion de cette rue entre la rue des Prés et la rue de la Menaiserie « rue de l'Aubépine ».

- les éoliennes du Parc éolien vihiersois au sud du lieu-dit Le Plessis ne sont pas numérotées. Aussi, il est proposé de nommer les chemins d'accès « chemin du Désert » et « chemin des Bois Don » pour leur attribuer un numéro.

Enfin afin de lever l'ambiguïté sur son orthographe dans les différentes bases de données existantes (BAN, cadastre, base adresse de la Poste...), il est proposé de confirmer le nom du lieu-dit « Le Barbereau ».

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29, CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune.

083-2022

CONSIDERANT qu'il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmes), le travail de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles. CONSIDERANT que l'ensemble de la voirie n'a pas à ce jour reçu une dénomination complète, tant au niveau des voies que des lieux-dits.

CONSIDERANT qu'il est apparu que la création de la commune nouvelle a pu engendrer sur l'ensemble du nouveau territoire communal des doublons de dénomination de certains lieux-dits et voies et ainsi induire des erreurs et des dysfonctionnements dans l'adressage ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DÉCIDE :

- de procéder à la dénomination des voies et lieux-dits suivants comme indiqué sur les plans joints à la présente :

- la rue des Lavandières renommée « rue des Arts ».
- la rue du Lavoir renommée « rue du Douet ».
- la rue de la Bamette renommée « rue du Battou » et prolongée jusqu'à la rue de la Grillerie.
- la rue du Grand Chemin, portion entre la rue des Prés et la rue de la Menaiserie renommée « rue de l'Aubépine »
- les « chemin du Désert » et « chemin des Bois Don » desservant les éoliennes au sud du lieu-dit Le Plessis.

- de confirmer le nom du lieu-dit « Le Barbereau »,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur Fabrice MAILLET en sa qualité de maire délégué de la commune de Saint-Hilaire-du-Bois, à prendre toutes les mesures nécessaires et à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme,
Le Maire de Lys-Haut-Layon,
Médéric THOMAS



Département :
MAINE ET LOIRE

Commune :
LYS-HAUT-LAYON

Section : AW
Feuille : 286 AW 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 24/12/2020
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

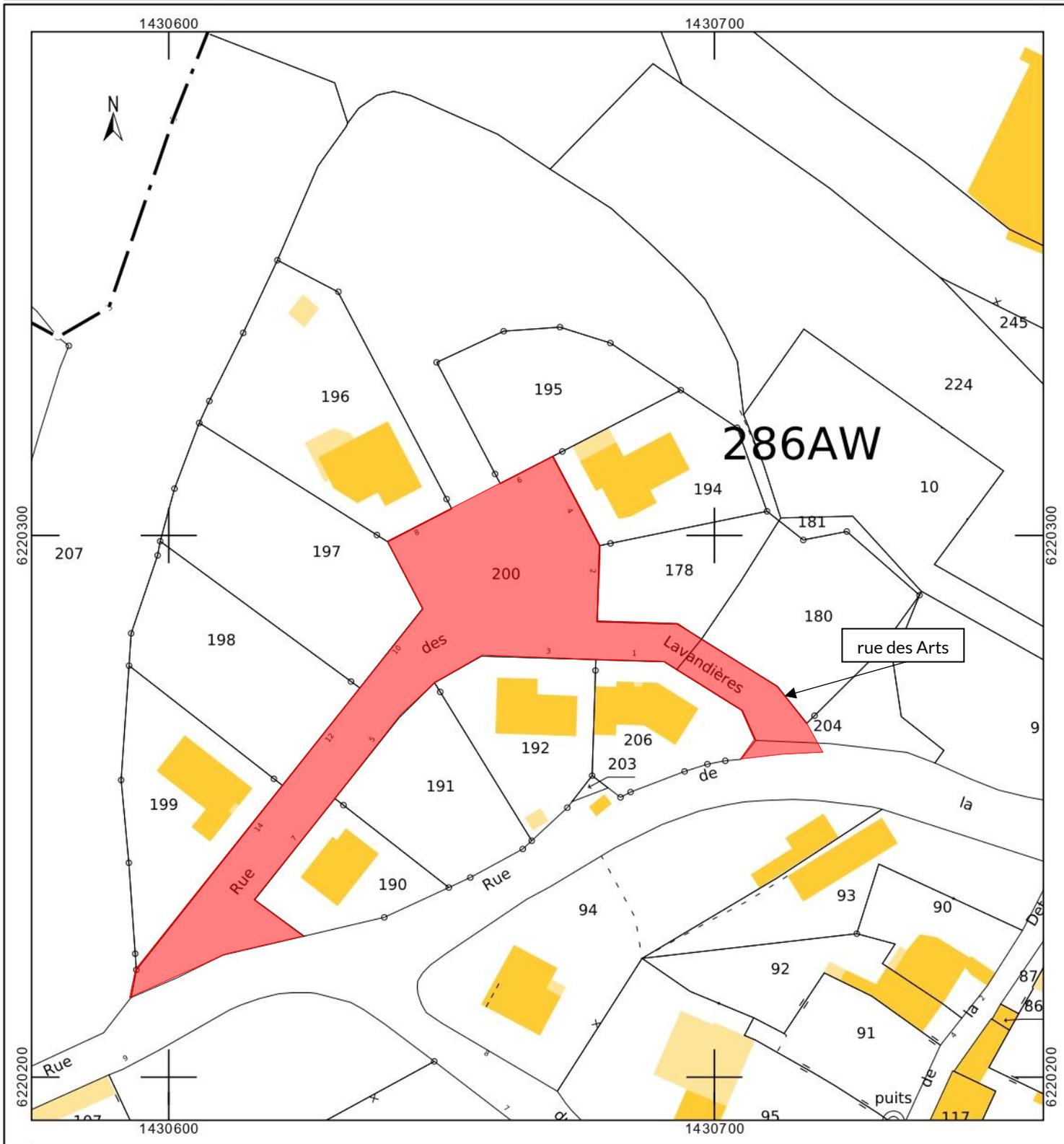
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF du Maine et Loire - Saumur
49417
49417 SAUMUR
tél. 02.41.83.57.00 - fax
sdif49.saumur@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :
MAINE ET LOIRE

Commune :
LYS-HAUT-LAYON

Section : AW
Feuille : 286 AW 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 11/10/2021
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
SDIF du Maine et Loire - Saumur
49417
49417 SAUMUR
tél. 02.41.83.57.00 -fax
sdif49.saumur@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes
publics



DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :
MAINE ET LOIRE

Commune :
LYS-HAUT-LAYON

Section : AW
Feuille : 286 AW 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1250

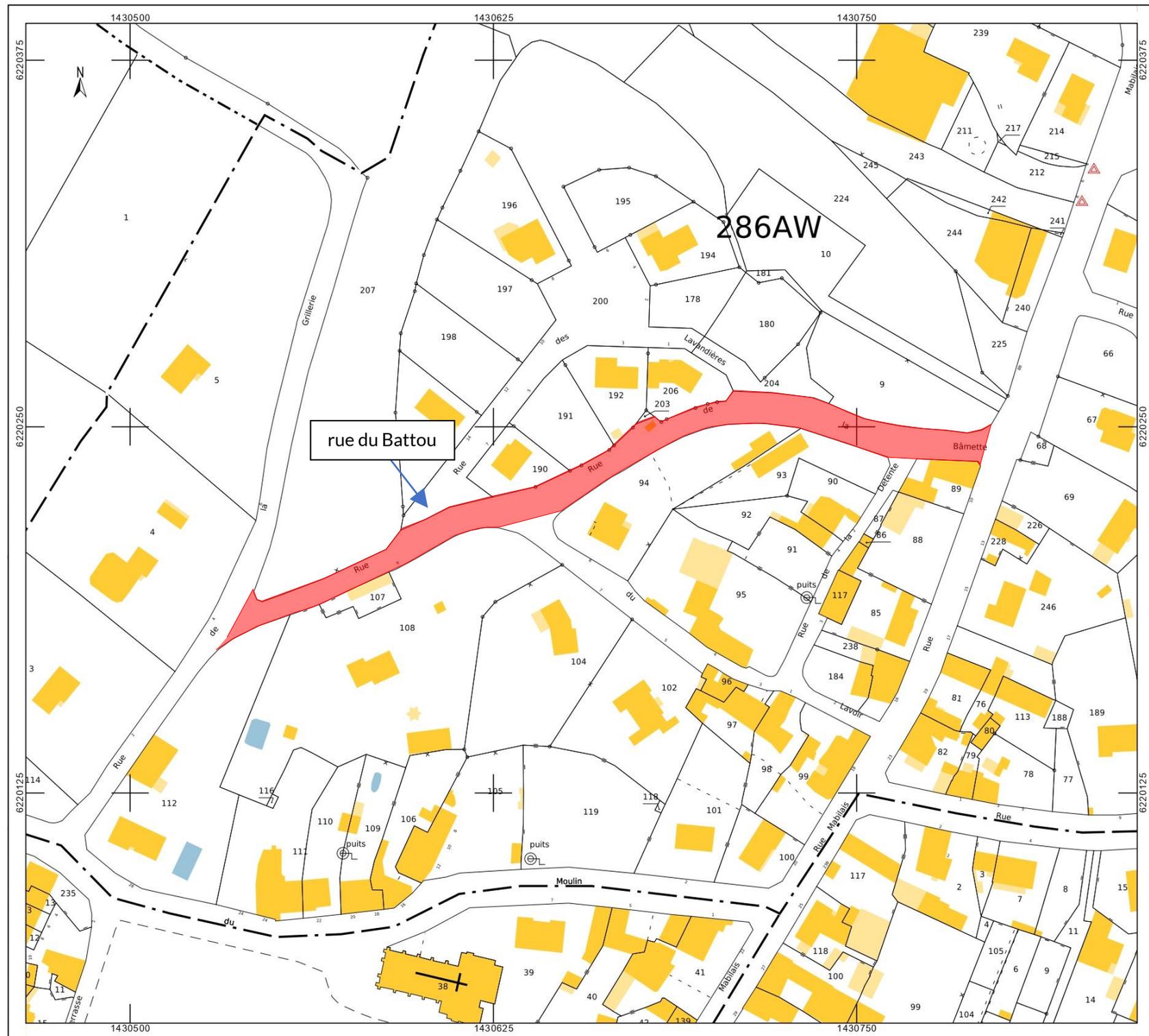
Date d'édition : 12/01/2022
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
SDIF du Maine et Loire - Saumur
49417
49417 SAUMUR
tél. 02.41.83.57.00 -fax
sdif49.saumur@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes
publics



EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :
MAINE ET LOIRE

Commune :
LYS-HAUT-LAYON

Section : AV
Feuille : 286 AV 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/2000

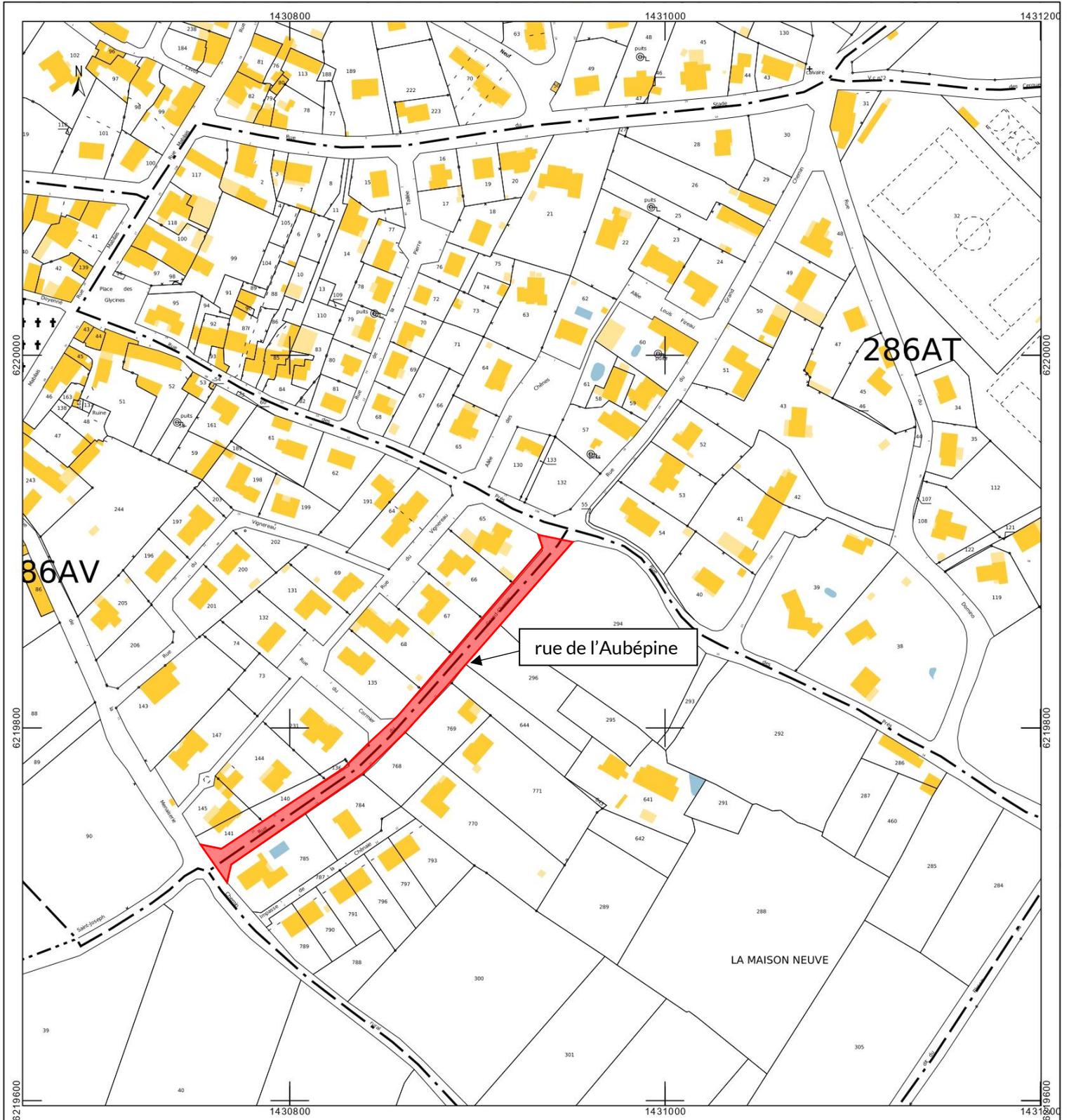
Date d'édition : 11/10/2021
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes
publics

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
SDIF du Maine et Loire - Saumur
49417
49417 SAUMUR
tél. 02.41.83.57.00 -fax
sdif49.saumur@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :
MAINE ET LOIRE

Commune :
LYS-HAUT-LAYON

Section : G
Feuille : 286 G 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/4000

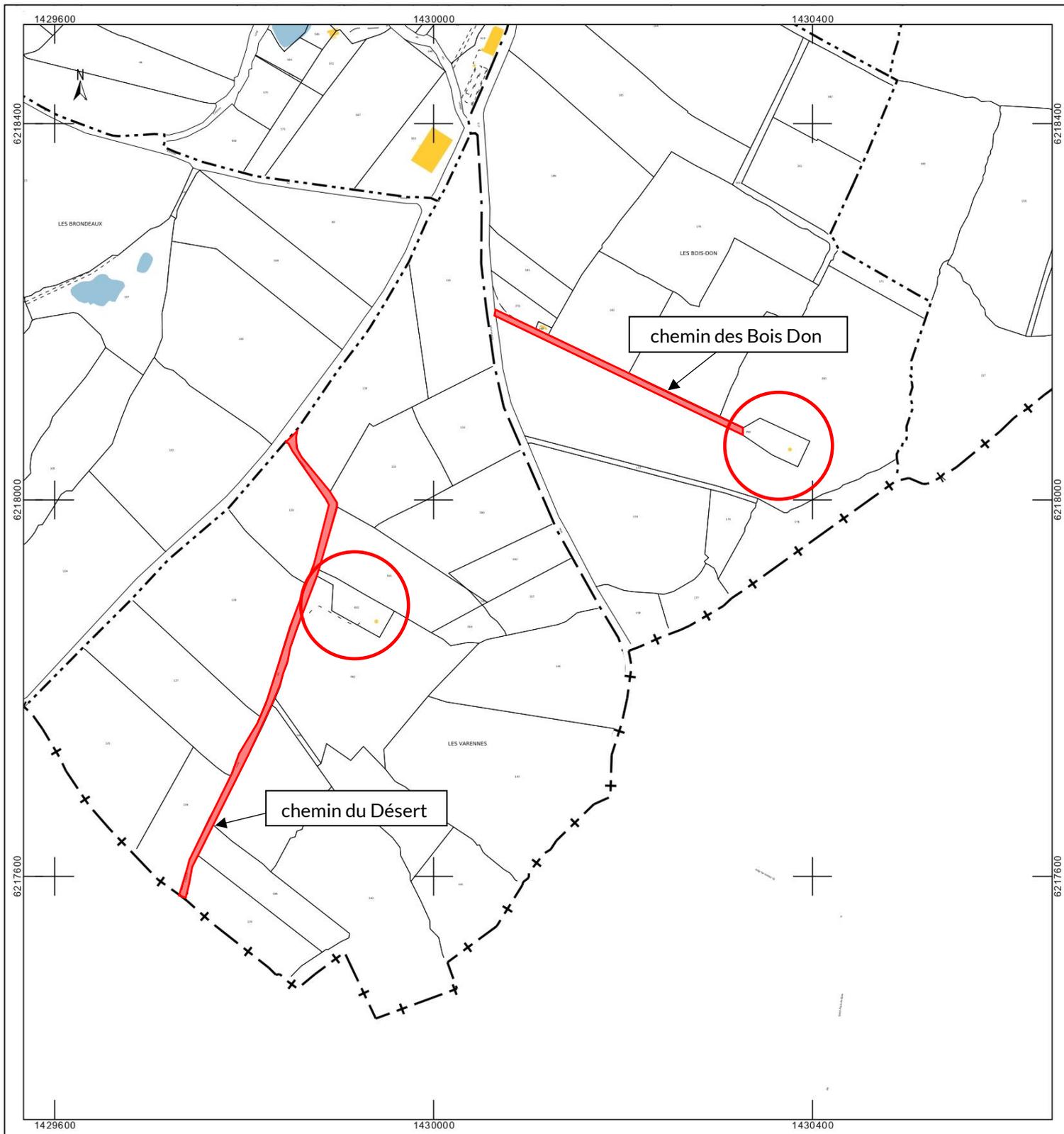
Date d'édition : 13/01/2022
(fuseau horaire de Paris)

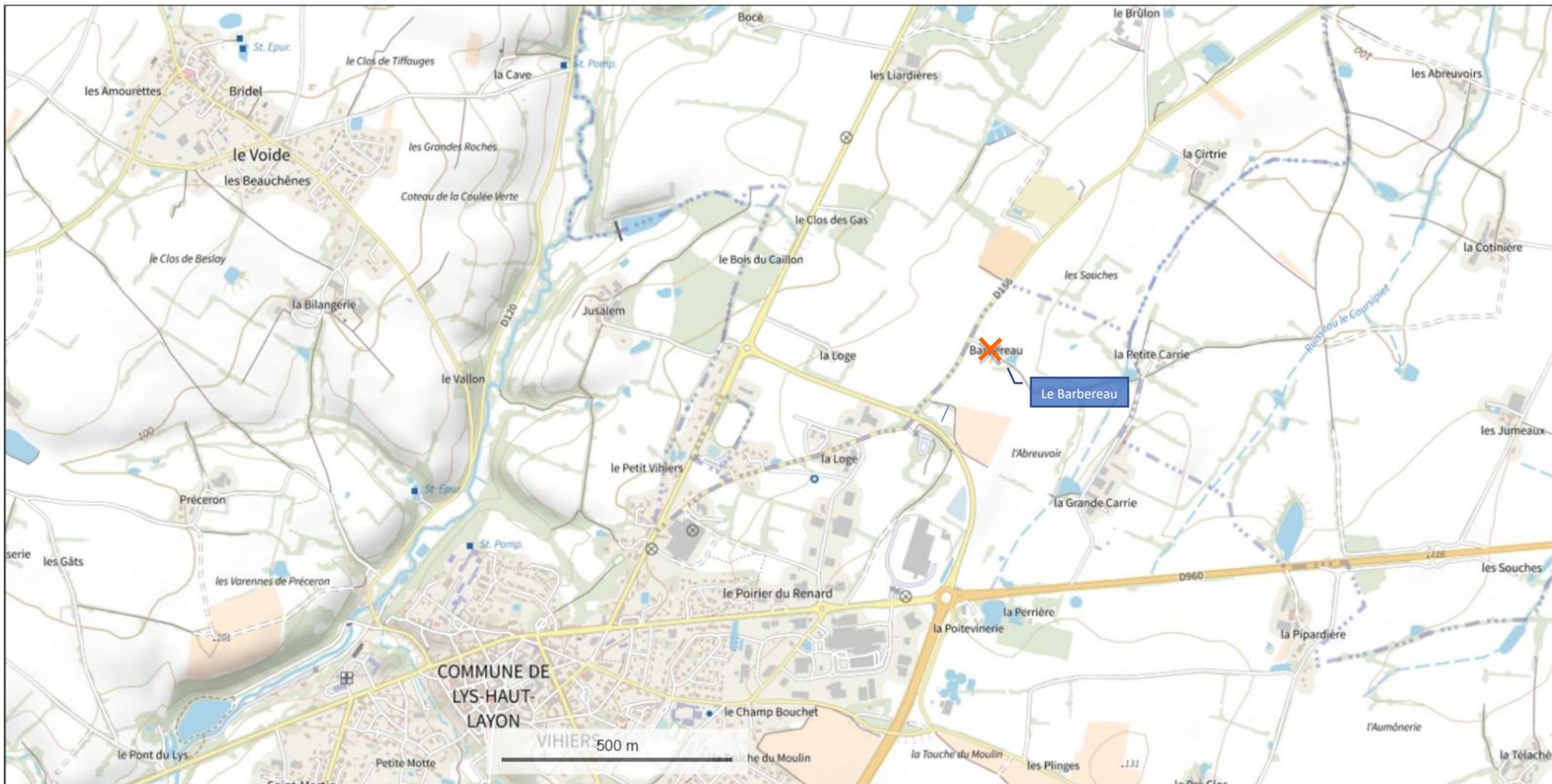
Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes
publics

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
SDIF du Maine et Loire - Saumur
49417
49417 SAUMUR
tél. 02.41.83.57.00 -fax
sdif49.saumur@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr





© IGN 2022 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 0° 31' 05" W
 Latitude : 47° 09' 13" N

